

Image not found or type unknown



Voir mon enfant avant le procès

Par **jerome**, le **24/02/2012 à 11:12**

Bonjour,rnboujour je suis separer de ma concubine depuis peu et ont a un enfant en commun de 4 mois ,je suis partis de chez elle pour violence cojugale (moi la victime)en attendant le procès (jaf) je veux voir mon enfants dans un lieu public et non chez elle ,mon ex ne veux pas et veux m'attirer chez elle,quelle sont mes droits avant le procès pour voir mon enfant merci.

Par **cocotte1003**, le **24/02/2012 à 12:18**

Bonjour, aucun le droit de voir votre enfant c'est justement ce que vous allez demander (et obtenir tres tres certainement) au tribunal, cordialement

Par **jerome**, le **24/02/2012 à 12:31**

la loie mal faite ont est pourtant 2 a faire des enfants .merci